

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 47  
de Mmes et M. Sandra Sabino, Geneviève Liaudat et Martin Kuhn (PS)  
demandant d'étudier la mise en œuvre d'une mesure de conciliation entre vie familiale  
et professionnelle pour les employé-e-s de la Ville de Fribourg  
concernant la garde d'urgence, temporaire et intermédiaire de leurs enfants**

En séance du 31 octobre 2017, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 47 de Mmes et M. S. Sabino, G. Liaudat et M. Kuhn lui demandant d'étudier la mise en œuvre d'une mesure de conciliation entre vie familiale et professionnelle pour les employé-e-s de la Ville de Fribourg concernant la garde d'urgence, temporaire et intermédiaire de leurs enfants.

**Réponse du Conseil communal**

Le Service des ressources humaines de la Ville de Fribourg étudie actuellement la possibilité de mettre en place une mesure de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle pour les collaboratrices et collaborateurs de la Ville de Fribourg.

Un projet pilote sous la forme d'un service gratuit, pour la garde ponctuelle en urgence, des enfants, a effectivement été mis en place du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 31 décembre 2018 au sein de l'Administration centrale à l'Etat de Fribourg. Ce service, connu sous le nom de "Chaperon Rouge", est une prestation de la Croix-Rouge fribourgeoise (CRF) qui permet de répondre aux situations de garde pour les enfants de 0 à 12 ans en cas de maladie ou d'accident.

Fin 2018, ce projet a été évalué et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'ensemble du personnel de l'Etat de Fribourg bénéficie d'une prise en charge d'urgence des enfants malades ou accidentés grâce à un contrat mis en place avec Chaperon Rouge.

Début 2019, une séance avec le Service du personnel et d'organisation (SPO) de l'Etat de Fribourg et le Service des Ressources humaines a permis de rencontrer, le 21 mai 2019, Mme Valérie Ugolini, responsable du service "Aide aux familles" auprès de la Croix-Rouge fribourgeoise et responsable de Chaperon Rouge.

Dans le cadre de ce premier échange, différents aspects ont été abordés concernant notamment les coûts, les conditions à remplir, ainsi que les prestations dont pourrait bénéficier le personnel de la Ville de Fribourg.

Le Conseil communal, par son Service des ressources humaines, souhaite étudier la possibilité de mettre en place un contrat de partenariat avec Chaperon Rouge, sous la forme d'un projet pilote en 2020/2021.

Le postulat n° 47 est ainsi liquidé.